

DATE DE CONVOCATION : 22/09/2022

DATE D’AFFICHAGE : 22/09/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, DRAGNEA Cindy

Excusés : BENEITO Christian (donne pouvoir à Sandrine BERTHET), CHATELAIN Eric (donne pouvoir à Yacine ALIOUA), CHEVRIER-GROS Sébastien (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP), GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 12

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

M. Luc OMELTCHENKO est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 35/2022
VALIDATION DES CHEQUES ASSOCIATIONS : 3^{ème} versement année scolaire 2021/2022

Madame le Maire informe que, depuis la délibération du 26/08/2022 pour le 2^{ème} versement des chèques associations pour l’année scolaire 2021/2022, 2 chèques associations ont été transmis, soit un montant de 100 € à régler à l’association.

Le bilan de l’année scolaire 2021/2022 est ainsi modifié :

41 enfants ont bénéficié de réductions sur le coût de leur activité sportive ou culturelle (100€/enfant)

21 associations culturelles ou sportives ont accueilli les enfants de Tournon.

79 chèques association ont été transmis à la mairie pour règlement.

Montant total à la charge de la commune pour l’année scolaire 2021/2022 : 3920 €, soit 2 765 € pour les familles et 1 155 € pour les associations.

DÉCISION

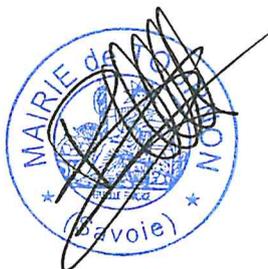
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DÉCIDE** d’attribuer, à l’association ayant retourné les chèques associations en mairie, un montant total de **100 Euros** selon la répartition jointe à cette délibération
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget.

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

*Transmis au
contrôle de légalité le
Publié le*



CHEQUES ASSOCIATIONS
 DÉLIBÉRATION DU 29 septembre 2022
 (année scolaire 2021-2022 - 3ème versement)

ASSOCIATIONS	CHEQUES ASSOCIATIONS UTILISÉS PAR LES FAMILLES et retournés en mairie par les associations		REPARTITION FAMILLE/ASSOCIATION		TOTAL
	Nbre de chèques	Nbre d'enfants Valeur : 50€/chèque (2 chèques/enfant)	Participation frais d'inscription 35 € par chèque	Subv association 15 € par chèque	
Report délibération 3/12/2021	41	23	1435	615	2050
Report délibération 26/08/2022	36	20	1260	510	1770
CYCLO VTT GUILLERAIN GILLY-SUR-ISERE	2	1	70	30	100
TOTAL Année scolaire 2021/2022	79	44	2765	1155	3920